

# ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

30<sup>ème</sup> CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE  
ARGELES-SUR-MER (PYRENEES ORIENTALES)  
26 AU 29 NOVEMBRE 2013

## POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS

### I / LA SITUATION

Nous l'avons tous constaté, après une embellie dans la première moitié des années 80, les conditions de vie des retraités et le pouvoir d'achat des pensions se dégradent continuellement.

En cause les mesures qui tournent le dos aux principes fondateurs de la protection sociale à la française qui avait pour ambition d'assurer le bien être de tous, de la naissance à la mort. De faire enfin de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire.

De même du principe constitutionnel qui garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.

Notre système de protection sociale c'est :

- le droit à la retraite et ses modes d'accès
- le montant des pensions, le mode de calcul et le pouvoir d'achat
- le droit à la santé et l'accès aux soins
- la prise en charge de la perte d'autonomie
- Le droit à une vie et fin de vie dignes,

Un mode de financement original par les cotisations sociales

La solidarité intergénérationnelle et la solidarité de la Nation,

Le respect du principe d'égalité de tous les citoyens.

Chaque année apporte son nouveau lot de ponctions sur les pensions :

- blocage du barème de l'impôt
- suppression de la demi part fiscale pour les veufs et veuves
- recul de la revalorisation des pensions du 1er janvier au 1er avril puis maintenant nouveau recul jusqu'au 1er octobre
- assujettissement à l'impôt sur le revenu des 10 % de supplément familial-retraite pour ceux qui ont eu 3 enfants ou plus
- contribution additionnelle pour la solidarité et l'autonomie de 0,30 % pour les retraités imposables
- augmentation de la TVA au 1er janvier
- décrets Balladur de 1993 sur les conditions de liquidation des retraites en basant le calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures ont déjà fait baisser de 6 % à 15 % le montant des pensions
- allongement successives des durées de cotisation

En matière de santé et de soins forfaits, franchises médicales, déremboursements de médicaments, dépassements d'honoraires, augmentation des mutuelles, grèvent également le pouvoir d'achat des pensions.

L'indexation de la revalorisation des pensions sur l'indice INSEE du coût de la vie au lieu d'une indexation sur les salaires influe aussi dans la ses négatif.

Toutes ces mesures, et d'autres, organisent la fiscalisation du financement de la protection sociale au motif de la compétitivité des entreprises qui pourtant continuent de plus belle à fermer des usines et à licencier pour satisfaire les appétits des actionnaires au détriment des besoins de la nation.

Pourtant tout le monde n'est pas traité de la même façon. Ainsi les actionnaires du CAC 40 vont se partager 40 milliards d'euros alors que selon l'INSEE 8,7 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté de 977 euros dont quelques millions de retraités.

En 2014 les grandes entreprises ne paieront pas 1 euro de plus d'impôt mais vont bénéficier d'une réduction de 10 milliards par le biais du CICE le Crédit Impôt Compétitivité et recevoir sous formes diverses 200 milliards d'aides publiques dont 30 milliards d'exonérations de charges sociales, sans compter les fraudes et niches fiscales comprises entre 125 milliards et 170 milliards en 2011.

## **II / PROPOSITION DE TEXTE**

Les retraités constatent avec amertume que le niveau des pensions et leur pouvoir d'achat sont en constante diminution en conséquence des mesures adoptées depuis 1993 jusqu'à aujourd'hui

Rappellent leur attachement au financement de la protection sociale par le système des cotisations sociales et l'extension de l'assiette aux revenus financiers

Demandent :

Une revalorisation conséquente des pensions et que le minimum vieillesse ne soit pas inférieur au seuil de pauvreté de 977 € par mois,

Le retour de la revalorisation des pensions au 1er janvier

Le rétablissement du remboursement à 100 % de tous les médicaments et la suppression des franchises médicales et forfaits paramédicaux, du forfait hospitalier

La suppression de la CASA, du CRDS et de la CSG sur les pensions,

Le rétablissement de la demi-part fiscale qui pénalise de nombreuses personnes seules et en particulier des femmes

La suppression du plafond de cumul pour les pensions de réversion

La suppression des dépassements des honoraires médicaux,

La création d'un droit universel à l'autonomie inclus dans le code de la sécurité sociale de la naissance à la mort, financé dans le cadre de la sécurité sociale

La suppression des exonérations de charges sociales des aides accordées aux entreprises sans contrepartie de créations d'emplois

Appellent toutes les organisations de retraités à se coordonner et à s'unir afin d'agir ensemble et solidairement pour l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions.